

# COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 mai 2021 – 19h00 heures

Présents : M. KARCHER Jacques, Mesdames VERGER Christelle, HAURY Evelyne, DAUVERGNE Nathalie, SIMON Manuela, THUILLIER Christelle et MM LERCH Michaël, OTT Martial, SCHNEIDER Arthur, STUDER Jean-Luc

Absents excusés : Madame DAUVERGNE Nathalie et Monsieur SCHNEIDER Arthur

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Madame DAUVERGNE Nathalie à Monsieur OTT Martial  
Monsieur SCHNEIDER Arthur à Monsieur KARCHER Jacques

### Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 06 avril 2021
- 3) Etude système chaufferie
- 4) Décision modificative étude
- 5) Décision modificative budget forêt
- 6) SIS : regroupement en 1 site + temps scolaire
- 7) Règles mis en place amortissements
- 8) Carte de bois : prix
- 9) Assurance CIADE : bulletin d'adhésion bénévolat (journée citoyenne)
- 10) Divers
  - Grands anniversaires : groupe de visite
  - Désamiantage
  - Dossiers subventions travaux façade bâtiment mairie

### 1) Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur OTT Martial comme secrétaire de séance.

### 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 06 avril 2021

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 06 avril 2021, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### 3) Etude système chaufferie

Madame VERGER Christelle soumet à l'assemblée l'étude de faisabilité pour le chauffage du bâtiment mairie. Sans étude réalisée, pas de subvention possible.

#### Etude devis étude de faisabilité chaufferie

##### Mairie

	Entreprise	Montant €HT	Subvention Région Grand-Est 70%	Reste à charge Commune
1	West	4 200	2 940	1 260
2	Solares Bauen	6 000	4 200	1 800

**Moins disant : West**

Après discussion, il a été décidé de faire réaliser un devis par des entreprises locales, sachant que la destination du bâtiment changera dès la rentrée scolaire prochaine. Il faudra tout d'abord définir tout cela.

Il faudra prendre en compte l'estimation du coût des fluides sur les prochaines années pour juger de la pertinence des solutions envisagées.

### 4) Décision modificative étude

Madame VERGER Christelle soumet la décision modificative relative à la réalisation de l'étude du système de chauffage du bâtiment mairie.

#### BUDGET GENERAL

##### Investissement

	Budgétisé 2021	
<b>Dépenses</b>		
2031 - Frais d'étude	5 140.00	
2135 - Agencement des constructions	3 300.00	
<b>Total Dépenses</b>	<b>8 440.00</b>	
<b>Recettes</b>		
1312 - Subvention Région	2 940.00	(70% étude chaufferie)
1313 - Subvention Département	5 500.00	(50% boîte à livres)
<b>Total Recettes</b>	<b>8 440.00</b>	
<b>Résultat Investissement</b>	<b>-</b>	

Cette décision modificative prévoit les crédits nécessaires à la réalisation de l'étude, ainsi que les crédits nécessaires à la réalisation de la boîte à livres, ainsi que les aides s'y affèrent.

Si l'étude n'est pas réalisée, les crédits ne seront pas utilisés.

### 5) Décision modificative forêt

Le paiement des cotisations foncières auprès de la CAAA (Caisse d'Assurance Accidents Agricoles) était effectué au compte 6281 (Concours divers, cotisations).

A la demande de la Trésorerie, un changement d'imputation est nécessaire, à savoir au compte 65888 (Charges diverses de gestion courante – Autres).

Lors du vote du budget primitif forêt, le compte 65888 n'a pas été alimenté, un mouvement de crédit est nécessaire, à savoir :

Compte de provenance		Compte de destination	
6281	- 1 750	65888	+ 1 750

### 6) SIS : regroupement en 1 site + temps scolaire

Lors de la séance du Conseil Municipal du 08 mars 2021, le regroupement en un site à Urbès, regroupant tous les niveaux de la maternelle au CM2, ne formant plus qu'une même Ecole. Il avait été acté par 4 voix contre, 2 abstentions, et 4 voix pour (la voix du Maire étant prédominante).

Le Maire précise également que les horaires communs aux 3 classes seraient les suivants :

Horaires des 3 classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal  
des communes de Mollau-Storckensohn-Urbès

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30
APRES-MIDI	13h20-16h20	13h20-16h20	13h20-16h20	13h20-16h20
TOTAL	6H	6H	6H	6H

Puis le Maire interroge le Conseil Municipal à ce sujet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Storckensohn, à l'unanimité, acte les horaires scolaires pour les 3 classes tels que proposés ci-dessus et charge Monsieur le Maire de la suite à donner à cette décision.

### 7) Règles mis en place amortissements

La Commune de Storckensohn souhaite fixer pour chaque bien ou chaque catégorie de biens, la durée d'amortissement de ses immobilisations.

Le Maire propose au Conseil Municipal les durées d'amortissement linéaire suivantes :

IMMOBILISATIONS		DUREE
Incorporelles	logiciels	2 ans
	Etude non suivis de réalisation	5 ans
Corporelles	voitures	5 ans
	Camions et véhicules industriels	8 ans
	Mobilier	10 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
	Matériel informatique	2 ans
	Matériels classiques	6 ans
	Installation et appareils de chauffage	10 ans
	Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
	Equipements de garages et ateliers	10 ans
	Equipements des cuisines	10 ans
	Equipements sportifs	15 ans
	Installation de voirie	30 ans
	Plantations	20 ans
	Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
	Bâtiments commerciaux et industriels	20 ans
	Construction sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	10 ans	
Agencement et aménagements de bâtiments, Installations électriques et téléphoniques	15 ans	

Les biens de faibles valeurs de moins de 500€ seront amortis en une fois.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place de l'amortissement des immobilisations de la commune.

### 8) Carte de bois : prix

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le prix de la carte de bois, qui est de 7 euros, depuis plus de 10 ans.

Les demandes de cartes de bois varient chaque année, et sont comprises entre 5 et 10.

Après discussion, il est proposé de porter le prix de la carte de bois à 10 euros à compter du 1<sup>er</sup> juin. Cette carte sera annuelle (année civile).

### 9) Assurance CIADE : bulletin d'adhésion bénévole (journée citoyenne)

Monsieur le Maire soumet le contrat temporaire de souscription à l'assurance « Protection accident corporels des Bénévoles ».

- ✓ Pas de liste nominative
- ✓ Indication du nombre de bénévoles
- ✓ Sont garantis suite à un accident :

- le décès

- l'invalidité permanente totale ou partielle

- les indemnités journalières en cas d'hospitalisation.

- ✓ Les obligations en cas de sinistre
  - déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les 5 jours
  - prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour limiter l'ampleur des dommages
  - informer des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs
- ✓ Résiliation
  - la résiliation doit être demandée soit par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique, soit par déclaration faite contre récépissé auprès de l'assureur, si prévu au contrat.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat temporaire bénévole pour 10 bénévoles.

## 10) Divers

### ➤ Grands anniversaires : groupe de visite

Madame HAURY Evelyne informe l'assemblée des différents grands moments (grands anniversaires + noce d'Or) pour cette année.

Au vu du contexte actuel de la crise sanitaire, il est demandé de fixer le cours des visites, dépôt du panier, moment partagé avec les personnes ayant leur anniversaire.

Après discussion, le Conseil Municipal décide qu'une délégation masquée passera chez les grands anniversaires et déposera le panier sans entrer pour partager une collation tant que durera la conjoncture sanitaire défavorable actuelle.

### ➤ Détermination du mail de la commune de Storckensohn

Après avoir changé d'opérateur téléphonique, il faut changer l'adresse mail de la Commune.

Il est proposé :

[mairie@storckensohn.fr](mailto:mairie@storckensohn.fr)

[maire@storckensohn.fr](mailto:maire@storckensohn.fr)

[secrétariat@mairie.storckensohn.fr](mailto:secrétariat@mairie.storckensohn.fr)

[maire@mairie.storckensohn.fr](mailto:maire@mairie.storckensohn.fr)

[mairie@storckensohn.alsace.fr](mailto:mairie@storckensohn.alsace.fr)

[maire@storckensohn.alsace.fr](mailto:maire@storckensohn.alsace.fr)

Après discussion, le Conseil Municipal valide les adresses suivantes :

[secrétariat@mairie.storckensohn.fr](mailto:secrétariat@mairie.storckensohn.fr)

[maire@mairie.storckensohn.fr](mailto:maire@mairie.storckensohn.fr)

Le coût d'utilisation mensuelle de cette adresse se décompose comme suit :

- 2.65 euros au titre du nom du domaine,

- 4.20 euros par adresse.

### ➤ Désamiantage

Madame VERGER Christelle soumet le devis pour les travaux de désamiantage de la boîte à livres, s'élevant à 4110 euros H.T., soit 4 932.00 euros T.T.C.

Après négociation par Madame VERGER, le prix est baissé à 4 000 euros H.T. Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux.

Ces travaux devront intervenir fin juillet.

Madame VERGER Christelle se charge de contacter l'entreprise RAK Amiante pour lui indiquer la date du chantier.

➤ Dossiers subventions travaux façade bâtiment mairie

Madame VERGER Christelle présente le tableau ci-dessous à l'assemblée, sur les possibles aides que la commune pourrait obtenir pour les travaux de restauration du bâtiment mairie.

L'autofinancement pourrait être de l'ordre de 27 600 euros avec des aides pouvant s'élever à 64 400 euros.

Ces informations seront validées dès que madame VERGER Christelle aura les accords de subvention définitifs.

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET**

**IMPORTANT :** Les postes de dépenses à détailler ci-dessous doivent correspondre aux thématiques retenues.

DÉPENSES (1)	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Piquage + pose enduit chaux	61 000 €	<b>Aides publiques :</b>		
Restauration pierres de grès	11 900 €	Union européenne (2)		0,00 %
Remplacement porte d'entrée	7 100 €	État - Dotation de soutien à l'investissement public 2020		0,00 %
Rénovation Marquise	12 000 €	État - DETR	26 530 €	<b>28,84 %</b>
		État - FNADT (2)		0,00 %
		État – autre (2)		0,00 %
		État – autre (2)		
		- Région	20 000 €	<b>21,74 %</b>
		- Département	17 870 €	<b>19,42 %</b>
		- Groupement de communes (EPCI, PETR...)		0,00 %
		- Autres : établissement public, aides publiques indirectes (2)		0,00 %
		<b>Sous-total Aides publiques</b>	<b>64 400 €</b>	<b>70,00 %</b>
		<b>Auto-financement :</b>		
		- Fonds propres	27 600 €	<b>30,00 %</b>
		- Emprunts (2)		0,00 %
		Autres (2)		0,00 %
		<b>sous-total</b>	<b>27 600 €</b>	30,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>92 000 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>92 000 €</b>	100,00 %

(1) Recettes générées par l'investissement à déduire s'il y a lieu

(2) A préciser

**Attention : les travaux en régie ne sont pas éligibles**

**Le service instructeur vérifiera l'existence des cofinancements publics présentés dans le cadre de l'opération tout au long de la réalisation de celle-ci.**

La séance a été levée à 22h45